


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules**
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie
Cinquante-neuvième session

Genève, 12-15 janvier 2010

**Rapport du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie
sur sa cinquante-neuvième session (12-15 janvier 2010)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	2–3	3
III. Moteurs des véhicules utilitaires lourds (point 2 de l'ordre du jour)	4–13	4
A. Émissions hors cycle (OCE) (point 2 a) de l'ordre du jour)	4	4
B. Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC) (point 2 b) de l'ordre du jour)	5–7	4
C. Prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) (point 2 c) de l'ordre du jour)	8–9	4
D. Alignement du Règlement n° 49 sur le Règlement n° 83 (niveaux d'émission Euro 5) (point 2 d) de l'ordre du jour).....	10–11	5
E. Véhicules utilitaires lourds électriques hybrides (point 2 e) de l'ordre du jour)	12–13	5
IV. Programme de mesure des particules (PMP) (point 3 de l'ordre du jour).....	14–16	6
V. Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC) (point 4 de l'ordre du jour).....	17–19	7
VI. Engins mobiles non routiers (NRMM) (point 5 de l'ordre du jour).....	20	7

VII.	Amendements à des Règlements CEE (point 6 de l'ordre du jour).....	21–35	8
A.	Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 6 a) de l'ordre du jour.....	21–25	8
B.	Véhicules fonctionnant au gaz (GFV) (point 6 b) de l'ordre du jour)	26–27	8
C.	Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M ₁ et N ₁) (point 6 c) de l'ordre du jour)	28–32	9
D.	Règlement n° 101 (Émissions de CO ₂ /consommation de carburant) (point 6 d) de l'ordre du jour).....	33	10
E.	Règlement n° 115 (Équipements de conversion pour le fonctionnement au GPL et au GNC) (point 6 e) de l'ordre du jour).....	34	10
F.	Règlement n° 120 (Moteurs à combustion interne destinés aux tracteurs) (point 6 f) de l'ordre du jour).....	35	10
VIII.	Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnements (HFCV-SGE) (point 7 de l'ordre du jour)	36–37	10
IX.	Véhicules écocompatibles (EFV) (point 8 de l'ordre du jour).....	38–40	11
X.	Qualité des carburants (FQ) (point 9 de l'ordre du jour).....	41–43	11
XI.	Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions (point 10 de l'ordre du jour)	44	12
XII.	Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour).....	45–49	12
A.	Table ronde du WP.29 sur les changements climatiques et les transports (point 11 a) de l'ordre du jour)	45–46	12
B.	Dispositifs antipollution non montés d'origine (point 11 b) de l'ordre du jour).....	47–49	13
XIII.	Ordre du jour provisoire de la prochaine session	50–51	13
A.	Réunions informelles organisées à l'occasion de la session du GRPE proprement dite.....	50	13
B.	Ordre du jour provisoire de la soixantième session du GRPE proprement dite.....	51	14
Annexes			
I.	Liste des documents informels (GRPE-59-...) distribués sans cote officielle pendant la session		16
II.	Réunions informelles tenues à l'occasion de la cinquante-neuvième session du GRPE.....		20

I. Participation

1. Le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) a tenu sa cinquante-neuvième session du 12 au 15 janvier 2010, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690, tel qu'amendé), des experts des pays suivants ont participé à ses travaux: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède et Suisse. Des experts de la Commission européenne (CE) ont aussi pris part à la session. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) était aussi représentée. Des experts des organisations non gouvernementales ci-après ont aussi assisté à la session: Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), Association for Emission Control by Catalyst (AECC), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel (IANGV), Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) et Union internationale des transports routiers (IRU). Sur invitation spéciale du Président, les organisations non gouvernementales dont les noms suivent étaient aussi présentes: Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL), Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA), Comité européen des associations de constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT), Organisation européenne des compagnies pétrolières pour la protection de l'environnement, la santé et la sûreté (CONCAWE), Technical Committee of Petroleum Additive Manufacturers in Europe (ATC) et Transportation Technical Supervision (TDT).

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/1 et Add.1; document informel n° GRPE-59-01-Rev.1.

2. Le Groupe de travail a pris note du document informel GRPE-59-01-Rev-1, qui contient le programme des réunions des groupes de travail informels. Il a adopté son ordre du jour (documents ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/1 et Add.1), moyennant l'ajout des nouveaux points suivants:

- 2 e) Véhicules utilitaires lourds électriques hybrides;
- 6 f) Règlement n° 120 (Moteurs à combustion interne destinés aux tracteurs);
- 11 a) Table ronde du WP.29 sur les changements climatiques et les transports;
- 11 b) Dispositifs antipollution non montés d'origine.

3. On trouvera à l'annexe I du présent rapport les documents distribués sans cote pendant la session.

III. Moteurs des véhicules utilitaires lourds (point 2 de l'ordre du jour)

A. Émissions hors cycle (OCE) (point 2 a) de l'ordre du jour)

4. Le Groupe de travail a noté que le projet de RTM sur les émissions hors cycle, qui avait été transmis au WP.29 et à l'AC.3, avait été inscrit au Registre mondial le 24 juin 2009 en tant que projet de règlement technique mondial (RTM) n° 10. Il a décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour.

B. Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC) (point 2 b) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/114, ECE/TRANS/WP.29/2009/121, ECE/TRANS/WP.29/2009/122; ECE/TRANS/WP.29/2010/48, ECE/TRANS/WP.29/2010/49.

5. Le Groupe de travail a noté que l'amendement 1 au RTM n° 4 avait été inscrit au Registre mondial le 12 novembre 2009 (document ECE/TRANS/WP.29/2009/121 et rapport ECE/TRANS/WP.29/2009/122). Il a également noté que le WP.29 avait adopté, à sa session de novembre 2009, le document ECE/TRANS/WP.29/2009/114 visant à aligner le Règlement n° 49 sur l'amendement 1 au RTM n° 4 (voir le rapport ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 93 et 94).

6. L'expert des États-Unis d'Amérique a indiqué au Groupe de travail avoir présenté au Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 une proposition (document ECE/TRANS/WP.29/2010/49) visant à supprimer les dernières options concernant la période de stabilisation à chaud et les facteurs de pondération pour le démarrage à froid dans le RTM n° 4. Le secrétaire du groupe informel WHDC a précisé qu'il avait, au nom du groupe informel, élaboré le document ECE/TRANS/WP.29/2010/48 contenant la proposition visant à corriger des erreurs rédactionnelles dans le document ECE/TRANS/WP.29/2009/121 et reflétant également la proposition des États-Unis d'Amérique au sujet de la suppression des dernières options.

7. Le Groupe de travail a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2010/48, approuvé sa présentation à l'AC.3 pour examen et son adoption lors de la session de juin 2010. Le Président du GRPE a salué l'excellent travail accompli par le groupe informel WHDC et son secrétaire.

C. Prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD) (point 2 c) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/113, ECE/TRANS/WP.29/2009/115.

8. Le Groupe de travail a pris note de l'adoption par le WP.29, à sa session de novembre 2009, du rectificatif 1 au RTM n° 5 sur les systèmes WWH-OBD, ainsi que de l'alignement du Règlement n° 49 sur les documents ECE/TRANS/WP.29/2009/113 et ECE/TRANS/WP.29/2009/115 en ce qui concerne les prescriptions en matière de performances en service applicables aux systèmes OBD.

9. L'expert de la CE a informé le Groupe de travail des travaux que menait actuellement son organisation concernant l'application des nouvelles prescriptions applicables aux véhicules utilitaires lourds en matière d'émissions (norme Euro VI) que prévoit le Règlement 595/2009 de l'UE. Il a annoncé son intention d'élaborer des propositions concrètes visant à harmoniser les dispositions du RTM n° 5 et celles du Règlement n° 49, afin que le GRPE puisse les examiner à sa prochaine session en juin 2010. Le GRPE a décidé de garder ce point à l'ordre du jour.

D. Alignement du Règlement n° 49 sur le Règlement n° 83 (niveaux d'émission Euro 5) (point 2 d) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/75; ECE/TRANS/WP.29/2010/51, ECE/TRANS/WP.29/2010/54; ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/5; document informel n° GRPE-59-21.

10. Le Groupe de travail a examiné et adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2010/51, présenté par l'expert de la CE et visant à aligner le Règlement n° 49 sur les amendements qu'il est proposé d'apporter au RTM n° 4 dans le document ECE/TRANS/WP.29/2010/48 (voir les paragraphes 6 et 7 ci-dessus). Le secrétariat a été prié de transmettre le document ECE/TRANS/WP.29/2010/51 au WP.29 et à l'AC.1 pour qu'ils l'examinent à leur session de mars 2010 en tant que rectificatif 1 au complément 2 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 49.

11. Le Groupe de travail a décidé d'examiner la question de l'alignement du Règlement n° 49 parallèlement au point 6 c) de l'ordre du jour (voir les paragraphes 28 à 32 ci-dessous), qui concerne l'incorporation des prescriptions Euro 5 en matière d'émissions dans le Règlement n° 83. À la demande du WP.29 (voir le rapport ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 63), le GRPE a examiné le document informel GRPE-59-21, qui modifie le document ECE/TRANS/WP.29/2010/54 et annule et remplace les documents ECE/TRANS/WP.29/2009/75 et ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/5. Il a adopté le document informel GRPE-59-21 permettant d'aligner le champ d'application du Règlement n° 49 sur celui du Règlement n° 83 comme suite à l'incorporation des prescriptions Euro 5 en matière d'émissions. Le secrétariat a été prié de soumettre la proposition au WP.29 et à l'AC.1, pour qu'ils l'examinent, à leur session de mars 2010, en tant que version révisée du document ECE/TRANS/WP.29/2010/54.

E. Véhicules utilitaires lourds électriques hybrides (point 2 e) de l'ordre du jour)

Document: Document informel n° GRPE-59-02.

12. L'expert de l'OICA a présenté le document informel GRPE-59-02, dans lequel il est proposé d'élaborer, au titre de l'Accord de 1998, une nouvelle procédure d'essai permettant de déterminer les niveaux d'émission de polluants des véhicules utilitaires lourds électriques hybrides. Le GRPE a accueilli la proposition avec satisfaction et pris note d'un certain nombre d'observations. Les experts de la CE et du Royaume-Uni ont suggéré d'inclure également la mesure des émissions de CO₂ dans la nouvelle procédure d'essai. L'expert du Royaume-Uni s'est prononcé en faveur de l'extension de l'approche «simulation avec matériel dans la boucle» proposée à l'évaluation des émissions de CO₂ des véhicules utilitaires lourds équipés d'un module de traction classique.

13. Le Groupe de travail a décidé de créer un groupe informel chargé de mettre au point des procédures d'essai harmonisées pour les émissions de polluants et de CO₂ par les véhicules utilitaires lourds électriques hybrides, sous réserve que le WP.29 et l'AC.3 donnent leur accord à cet égard à leur session de mars 2010. L'expert de l'OICA a proposé d'assurer les services de secrétariat de ce groupe informel. Le Président a fait part de son intention d'informer le WP.29 de cette décision et invité les experts de la CE, des États-Unis d'Amérique et du Japon à préciser, à cette occasion, leur position et à faire connaître, si possible, le responsable technique choisi. Il a ajouté qu'une fois que l'AC.3 aurait donné son aval, le nouveau groupe informel pourrait entamer ses travaux. L'expert de la CE a fait part de sa volonté d'assumer la responsabilité technique de cette activité.

IV. Programme de mesure des particules (PMP) (point 3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels n^{os} GRPE-59-03, GRPE-59-04, GRPE-59-05, GRPE-59-12 et GRPE-59-27.

14. Le Président du groupe informel du PMP a rendu compte des progrès accomplis concernant la réalisation de l'exercice de validation et des essais comparatifs sur les poids lourds (document informel GRPE-59-27). Il a indiqué que l'exercice de corrélation interlaboratoires relatif aux poids lourds s'était achevé en octobre 2009 et a présenté le projet de rapport final (document informel GRPE-59-12). Il a dit espérer que les essais comparatifs sur les poids lourds soient achevés pour la mi-2011. Il a présenté le document informel GRPE-59-03, dans lequel il est proposé d'ajouter dans le Règlement n^o 49 des dispositions relatives à la méthode de mesure du nombre de particules. À cet égard, il a également présenté le document informel GRPE-59-04, afin de préciser et de mettre à jour le Règlement n^o 83. Il a en outre informé le GRPE des conclusions de la réunion tenue le 11 janvier 2010 sur le programme de mesure des particules. Il a fait part de son intention d'actualiser les documents informels GRPE-59-12, GRPE-59-03 et GRPE-59-04 et de les soumettre au GRPE en tant que documents officiels, aux fins de leur examen à la session de juin 2010.

15. L'expert de l'OICA a présenté un résumé analytique, les recommandations et les conclusions des essais comparatifs de numération des particules effectués sur les véhicules utilitaires légers (document informel GRPE-59-05). Le GRPE a pris note de certaines observations formulées à ce sujet. Le Président du PMP a constaté que les conclusions de l'OICA concernant la réduction de la contribution des valeurs ambiantes du tunnel et la stabilisation des filtres à particules diesel étaient conformes à celles des exercices de validation effectués dans le cadre du PMP et il a proposé de travailler avec l'OICA à l'incorporation de toute recommandation supplémentaire dans le Règlement n^o 83. L'OICA a répondu qu'il n'était pas nécessaire à ce stade d'apporter des amendements au Règlement. Le Président du PMP a invité tous les experts à lui envoyer, avant la fin février 2010, leurs observations écrites concernant le projet de rapport sur l'exercice de validation relatif aux poids lourds et les amendements aux Règlements n^{os} 49 et 83.

16. Le Groupe de travail a salué les progrès accomplis par le groupe informel et décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session en juin 2010, sur la base de documents officiels.

V. Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC) (point 4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/132; ECE/TRANS/WP.29/2009/133;
ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/2; document informel n° GRPE-59-17.

17. Le Groupe de travail a pris note du fait que l'AC.3 avait approuvé les principes de la proposition d'amendement 2 au RTM n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2009/132), à savoir insérer divers ensembles de valeurs limites harmonisées pour les émissions polluantes des moteurs de motocycles. Il a également noté que l'incorporation dans le RTM des nouvelles valeurs limites prendrait environ deux ans.

18. L'expert de l'IMMA a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/2, dans lequel il est proposé de renforcer l'harmonisation du RTM n° 2 et d'insérer dans l'intervalle les normes d'émission Euro 3. L'expert de la CE s'est félicité de la proposition de l'IMMA, en tant que solution à court terme. S'agissant du document informel GRPE-59-17, il a annoncé que son organisation avait l'intention de présenter, en avril 2010, les futurs niveaux d'émission Euro 4 et Euro 5. Il s'est proposé de soumettre, comme solution à long terme, une proposition concrète au GRPE ou au WP.29 à leur prochaine session, une fois que les nouveaux niveaux d'émission auront été adoptés au sein de l'Union européenne. Le Président du groupe informel du WMTC a souligné l'importance d'insérer des valeurs limites dans le RTM n° 2 et proposé d'aller de l'avant avec la proposition de l'IMMA. Il a proposé qu'elle soit, dans un premier temps, transmise au WP.29 et à l'AC.3. De nombreux experts ont appuyé cette suggestion. Les experts du Canada et des États-Unis d'Amérique ont émis une réserve pour complément d'étude.

19. À la suite de ce débat, le Groupe de travail est convenu de l'importance d'insérer des prescriptions d'efficacité dans les RTM et d'examiner une dernière fois le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/2 à sa prochaine session en juin 2010. Le Président a fait part de son intention d'en informer le WP.29 et l'AC.3 en mars 2010 et invité tous les experts à faire connaître précisément leur position avant juin 2010 au plus tard.

VI. Engins mobiles non routiers (NRMM) (point 5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/118; ECE/TRANS/WP.29/2009/119;
ECE/TRANS/WP.29/2009/120.

20. Le Groupe de travail a noté que le RTM n° 11 relatif aux émissions de gaz d'échappement des engins mobiles non routiers (NRMM) avait été inscrit au Registre mondial le 12 novembre 2009 (document ECE/TRANS/WP.29/2009/118, rapport ECE/TRANS/WP.29/2009/119 et document d'orientation ECE/TRANS/WP.29/2009/120). Le secrétaire du groupe informel des NRMM a indiqué au GRPE avoir reçu plusieurs corrections d'ordre rédactionnel. Il s'est proposé pour établir un projet concret de rectificatif au RTM, pour que le GRPE puisse l'examiner à sa prochaine session. Le GRPE s'est félicité de l'intention de l'expert de la CE de fournir, à la session de juin 2010 du GRPE, des renseignements complets sur la façon dont le RTM n° 11 serait transposé dans la législation de l'Union européenne.

VII. Amendements à des Règlements CEE (point 6 de l'ordre du jour)

A. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 6 a) de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels GRPE-59-14; GRPE-59-15 et GRPE-59-24.

21. Rappelant la décision du WP.29 et de l'AC.3 à leur session de juin 2009 (voir le rapport ECE/TRANS/WP.29/1077, par. 105), l'expert de la CE a présenté le document informel GRPE-59-14, dans lequel il est proposé d'élaborer, parallèlement aux travaux en cours de la phase I du RTM sur la procédure WLTP, une procédure d'essai permettant de déterminer des émissions des véhicules dues à l'utilisation des climatiseurs mobiles. L'expert de l'OICA s'est prononcé pleinement en faveur de l'initiative de la CE (document informel GRPE-59-15), mais a dit préférer voir élaborer ladite procédure dans le cadre de l'Accord de 1998.

22. Le GRPE a décidé de créer un nouveau groupe informel sur les climatiseurs mobiles et de le placer sous la présidence de M. Rijnders (Pays-Bas), au nom de la CE. L'expert de la CE a proposé d'établir, pour examen à la prochaine session du GRPE, les projets de mandat et de règlement intérieur de ce nouveau groupe informel. Le Président du GRPE a rappelé que le WP.29 avait déjà donné son accord à cet égard à sa session de juin 2009 et il a ajouté que le groupe pouvait commencer à fonctionner immédiatement. Il a invité tous les experts, notamment ceux de Parties contractantes autres que les États membres de l'UE, à participer aux travaux relatifs aux climatiseurs mobiles.

23. Le secrétaire du groupe informel de la WLTP a rendu compte des progrès réalisés par le groupe à sa quatrième réunion, tenue le 13 janvier 2010 (document informel GRPE-59-24). Il a informé le GRPE des conclusions des première et seconde réunions du sous-groupe WLTP de la mise au point du cycle de conduite harmonisé, tenues à Bruxelles du 7 au 9 septembre 2009 et à Genève le 13 janvier 2010, sous la coprésidence du Japon et du Royaume-Uni. Des informations détaillées sont disponibles sur le site Web du GRPE.

24. Le secrétaire du groupe informel de la WLTP a également annoncé que le sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai avait l'intention de tenir une première réunion à Ann Arbor du 13 au 15 avril 2010, sous la coprésidence des États-Unis d'Amérique et de l'Inde. L'expert des États-Unis d'Amérique a annoncé qu'il établirait un ordre du jour concret et invité tous les experts à lui envoyer (olechiw.michael@epa.gov) leurs propositions concernant les points à examiner et les priorités à définir. Il a également proposé d'organiser, au besoin, une autre réunion du sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé, en marge de la première réunion du sous-groupe de la procédure d'essai.

25. Le Président du GRPE a recommandé que les deux sous-groupes se réunissent avant la prochaine session du Groupe de travail (voir le paragraphe 50 ci-dessous). Il s'est proposé d'informer le WP.29 et l'AC.3 des progrès accomplis dans l'élaboration du RTM à leur session de mars 2010.

B. Véhicules fonctionnant au gaz (GFV) (point 6 b) de l'ordre du jour)

26. Le Président du groupe informel des véhicules fonctionnant au gaz (GFV) a rendu compte de l'avancement des travaux de son groupe au cours de la réunion qu'il a tenue à Bruxelles le 14 octobre 2009. Il a expliqué que la réunion informelle, qui devait initialement se tenir à Genève, juste avant la session du GRPE, avait été reportée en raison

de contraintes liées à la réunion d'experts sur les prescriptions Euro 5 en matière d'émissions.

27. Reconnaissant que le mandat du groupe informel des véhicules fonctionnant au gaz (GFV) devait s'arrêter à la fin 2009, le Groupe de travail a recommandé que celui-ci soit prolongé jusqu'à la fin 2011. Il a noté que la prochaine réunion du groupe informel des GFV se tiendrait à Bruxelles, à la fin du mois d'avril 2010. Le Groupe de travail a décidé que le groupe informel devrait aussi se réunir avant sa propre session (voir par. 50 ci-dessous).

C. Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁) (point 6 c) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/57 et Corr.1; ECE/TRANS/WP.29/2009/134; ECE/TRANS/WP.29/2010/53; ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2009/8; documents informels GRPE-57-02; GRPE-59-06, GRPE-59-11-Rev.1; GRPE-59-13, GRPE-59-16, GRPE-59-18, GRPE-59-22 et GRPE-59-26.

28. L'expert de la CE a informé le Groupe de travail de l'objectif de la réunion d'experts sur les prescriptions Euro 5, qui s'est tenue le 12 janvier 2010. L'expert des Pays-Bas, qui préside le groupe d'experts au nom de la CE, a rendu compte des conclusions de la réunion d'experts, à l'occasion de laquelle tous les documents susmentionnés ont été examinés en détail. Renvoyant aux projets d'amendements au Règlement n° 83 (ECE/TRANS/WP.29/2009/57 et Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/2009/134, ECE/TRANS/WP.29/2010/53), il a présenté le document informel GRPE-59-22, dans lequel il est proposé d'actualiser et de préciser les amendements figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/2010/53. L'expert de l'OICA a fait part de ses préoccupations au sujet de l'intention de restreindre la transposition des nouvelles prescriptions en matière d'émissions à la mise en œuvre de la phase finale des niveaux d'émission Euro 5. Il a présenté le document informel GRPE-59-26, dans lequel sont proposés plusieurs amendements aux documents susmentionnés.

29. À l'issue du débat, le GRPE a adopté les amendements proposés dans le document informel GRPE-59-22 et a demandé au secrétariat de soumettre la proposition au WP.29 et à l'AC.1, aux fins d'examen à leur session de mars 2010, sous la cote ECE/TRANS/WP.29/2010/56 (document qui annule et remplace le document ECE/TRANS/WP.29/2010/53).

30. L'expert de l'OICA a retiré le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2009/8. Il a présenté le document informel GRPE-59-06, dans lequel il est proposé d'actualiser, dans le Règlement n° 83, les prescriptions relatives à la soufflerie à vitesse proportionnelle susceptible d'être utilisée pendant les essais des véhicules sur le banc dynamométrique. Le GRPE a pris note de la réserve pour complément d'étude formulée par l'expert de la CE. Le Président du GRPE a invité les experts de la CE et de l'OICA à élaborer conjointement une proposition actualisée à soumettre à l'examen du GRPE à sa prochaine session et à la transmettre au secrétariat en temps utile. En l'absence de ladite proposition conjointe, le secrétariat a été chargé de publier le document informel GRPE-59-06 sous une cote officielle.

31. Le GRPE a noté que le document informel GRPE-57-02, présenté par la Fédération de Russie lors d'une réunion antérieure, n'avait pas été pris en compte par le groupe d'experts des prescriptions Euro 5, puisque la proposition mentionnait les niveaux d'émission Euro 4. Le GRPE a décidé de reprendre l'examen de la proposition à sa prochaine session, sur la base d'un document officiel.

32. S'agissant du document informel GRPE-59-13, l'expert de la CE a proposé d'aligner les prescriptions du Règlement n° 103 sur celles du Règlement n° 83 en vue de transposer les prescriptions Euro 5. Le GRPE est convenu de procéder à un examen détaillé de la proposition à sa prochaine session et il a demandé au secrétariat de la distribuer sous une cote officielle.

D. Règlement n° 101 (Émissions de CO₂/consommation de carburant) (point 6 d) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2009/76 et Corr.1; ECE/TRANS/WP.29/2009/116; document informel GRPE-59-23.

33. Le Groupe de travail a noté que le document ECE/TRANS/WP.29/2009/116 avait été adopté par le WP.29 en novembre 2009 en tant que complément 9 au Règlement n° 101. Concernant l'alignement du Règlement n° 101 sur les prescriptions Euro 5 figurant dans le Règlement n° 83, il a examiné le document informel GRPE-59-23, dans lequel il est proposé de modifier les documents ECE/TRANS/WP.29/2009/76 et Corr.1. Le GRPE a adopté la proposition et a demandé à ce qu'elle soit transmise au WP.29 et à l'AC.1, pour qu'ils l'examinent à leur session de mars 2010, en tant que document ECE/TRANS/WP.29/2009/76/Corr.2.

E. Règlement n° 115 (Équipements de conversion pour le fonctionnement au GPL et au GNC) (point 6 e) de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2009/117.

34. Le Groupe de travail a noté que le document ECE/TRANS/WP.29/2009/117 avait été adopté par le WP.29 en novembre 2009 en tant que complément 4 au Règlement n° 115. Le GRPE a convenu de supprimer ce point de son ordre du jour.

F. Règlement n° 120 (Moteurs à combustion interne destinés aux tracteurs) (point 6 f) de l'ordre du jour)

Document: Document informel GRPE-59-10.

35. L'expert de l'Italie a annoncé qu'il avait l'intention, à la prochaine session du GRPE, de présenter une proposition visant à aligner les dispositions du Règlement n° 120 sur les prescriptions en matière d'émissions de gaz d'échappement plus strictes qui ont été récemment adoptées dans le cadre du Règlement n° 96 (document informel GRPE-59-10). Le GRPE a salué cette initiative et décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session, sur la base d'une proposition concrète de l'Italie.

VIII. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE) (point 7 de l'ordre du jour)

36. Le Directeur du projet HFCV a informé le GRPE du fait que le sous-groupe de la sécurité (HFCV-SGS) avait fait des progrès satisfaisants lors de sa réunion d'Ottawa, tenue du 21 au 23 septembre 2009. Il a aussi annoncé que le sous-groupe avait l'intention de se réunir de nouveau à Genève, du 18 au 22 janvier 2010. S'agissant de l'état d'avancement actuel des travaux effectués par le sous-groupe des questions environnementales

(HFCV-SGE), le secrétaire du sous-groupe a rendu compte des résultats de la réunion que le sous-groupe a tenue juste avant la session du GRPE (voir l'annexe II du présent rapport). Il a indiqué au GRPE que le sous-groupe avait manqué de temps pour établir la version définitive des rapports techniques, en raison de son manque de compétences spécialisées dans les trois domaines de la recyclabilité des véhicules, de l'élimination des matières dangereuses et des émissions sonores.

37. Le Groupe de travail a recommandé d'aller de l'avant et d'examiner, à sa prochaine session, un premier projet du rapport récapitulatif. Il a pris note de l'intention du sous-groupe des questions environnementales de se réunir éventuellement de nouveau à Bruxelles les 25 et 26 mars 2010. Le Groupe de travail a décidé que le groupe informel HFCV-SGE devrait lui aussi se réunir juste avant sa prochaine session, en juin 2010 (voir par. 50 ci-dessous).

IX. Véhicules éocompatibles (EFV) (point 8 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels GRPE-59-07 et GRPE-59-19.

38. L'expert de l'Inde, qui préside le groupe informel EFV, a présenté les conclusions (document informel GRPE-59-07) de la quatrième Conférence internationale sur les véhicules éocompatibles, tenue à New Delhi (Inde) les 23 et 24 novembre 2009. Il a souligné la complexité du sujet et a ajouté que son gouvernement était résolu à commencer à travailler dans certains domaines concrets. Il a informé le Groupe de travail des progrès accomplis au cours de la cinquième réunion du groupe informel EFV, qui s'est tenue à New Delhi le 25 novembre 2009, parallèlement à la quatrième Conférence sur les véhicules éocompatibles (document informel GRPE-59-19). Il a annoncé que la sixième réunion du groupe informel EFV se tiendrait immédiatement après la session du GRPE (voir l'annexe II du présent rapport).

39. L'expert de l'Allemagne a félicité les experts de l'Inde pour la bonne organisation et les résultats de la quatrième Conférence sur les véhicules éocompatibles tenue à New Delhi. Il a ajouté que les États-Unis d'Amérique s'étaient portés volontaires pour organiser la cinquième Conférence sur les véhicules éocompatibles au début de l'année 2012. Il a encouragé le groupe informel EFV à continuer de travailler en bonne coopération entre les conférences sur les véhicules éocompatibles et les activités du Forum mondial.

40. Le Groupe de travail a salué le travail accompli par l'Inde et le groupe informel EFV. Son Président a suggéré que ce dernier se réunisse aussi juste avant sa prochaine session, en juin 2010 (voir le paragraphe 50 ci-dessous).

X. Qualité des carburants (FQ) (point 9 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/3; ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/4; document informel GRPE-59-25.

41. Le secrétaire du groupe informel de la qualité des carburants a rendu compte des progrès réalisés par le groupe lors de sa cinquième réunion, tenue le 12 janvier 2010 (document informel GRPE-59-25). S'agissant du document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/3, l'expert de l'IPIECA a informé le Groupe de travail des conclusions de la réunion commune IPIECA/OICA tenue à Paris les 28 et 29 septembre 2009. Il a souligné que certains paramètres de l'annexe 1 figuraient toujours entre crochets ou restaient à définir. Le Groupe de travail s'est félicité de l'intention de l'IPIECA et de l'OICA d'organiser une autre réunion commune à Washington pour définir les paramètres

restants. Il a décidé de reprendre l'examen des paramètres de qualité des carburants à sa prochaine session en juin 2010 sur la base d'une proposition actualisée.

42. L'expert de l'IPIECA a proposé de réviser le mandat du groupe informel de la qualité des carburants concernant la question de savoir s'il était adapté aux tâches courantes et aux travaux futurs (document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/4). Il a fait savoir que son organisation estimait que ledit mandat devait être limité aux paramètres de qualité des carburants susceptibles de dégrader les dispositifs antipollution (en l'occurrence, réalisation de la première étape). Il a ajouté que l'IPIECA ne soutiendrait pas la proposition visant, dans un deuxième temps, à préciser les paramètres de qualité des carburants concernant les émissions au niveau des tuyaux d'échappement des véhicules. Les experts du Canada et les États-Unis d'Amérique ont dit partager les préoccupations de l'IPIECA.

43. Le Président du GRPE a indiqué que le mandat du groupe informel de la qualité des carburants arriverait à son terme en novembre 2010. Il a encouragé le groupe informel à mener à bien les travaux prévus au titre de la première étape. Il a ajouté que pour ce qui était de la deuxième étape, le Groupe de travail et le WP.29 devaient revoir le mandat du groupe informel. Le Groupe de travail a recommandé que le groupe informel de la qualité des carburants se réunisse aussi juste avant sa prochaine session, en juin 2010 (voir le paragraphe 50 ci-dessous).

XI. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions (point 10 de l'ordre du jour)

Document: Document informel GRPE-59-08.

44. Le GRPE a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par l'expert du Japon concernant les résultats de différentes réunions organisées par son gouvernement pour définir des méthodes permettant de mesurer et d'évaluer les émissions de gaz d'échappement et les économies de carburant des véhicules électriques hybrides rechargeables sur secteur (document informel GRPE-59-08).

XII. Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

A. Table ronde du WP.29 sur les changements climatiques et les transports (point 11 a) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2010/45, ECE/TRANS/WP.29/2010/46, ECE/TRANS/WP.29/2010/47, document informel GRPE-59-28.

45. Le secrétariat a informé le GRPE de la décision du WP.29 d'organiser une table ronde sur le thème des changements climatiques et des transports, prévue à Genève le 24 juin 2010. Il a rendu compte des conclusions de la séance de réflexion (voir le rapport ECE/TRANS/WP.29/1079, par. 78 à 80) et indiqué que d'autres éléments d'information offrant un tour d'horizon de la documentation existante (document ECE/TRANS/WP.29/2010/46), des acteurs impliqués (ECE/TRANS/WP.29/2010/47) et des activités de la CEE portant sur la réduction des émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre dans le secteur des transports (ECE/TRANS/WP.29/2010/45) étaient disponibles sur le site Web du WP.29. Il a annoncé que le programme préliminaire de la table ronde du WP.29 serait publié sous la forme du document informel WP.29-150-03. Le Président a invité tous les experts du GRPE à participer à cette manifestation importante.

46. Le Groupe de travail s'est félicité de la résolution «30 pour 30» de l'IRU, qui traduit l'engagement volontaire de l'industrie des transports routiers à réduire les émissions de CO₂ de 30 % d'ici à 2030 (document informel GRPE-59-28).

B. Dispositifs antipollution non montés d'origine (point 11 b) de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels GRPE-59-09 et GRPE-59-20.

47. L'expert d'EUROMOT a présenté le document informel GRPE-59-09, dans lequel il est proposé d'élaborer, au titre de l'Accord de 1958, un nouveau Règlement sur les systèmes de traitement aval non montés d'origine des émissions polluantes des moteurs utilisés sur les NRMM et les tracteurs agricoles. Le Groupe de travail a accueilli la proposition avec satisfaction sur le principe, mais il a pris note de la réserve pour complément d'étude formulée par l'Italie concernant les risques de ces systèmes en matière de sécurité. L'expert d'EUROMOT s'est porté volontaire pour établir, pour la prochaine session du Groupe de travail, un document plus détaillé sur le champ d'application de la proposition.

48. L'expert des Pays-Bas a présenté une proposition similaire visant à instaurer une procédure d'essai pour les filtres à particules non montés d'origine sur les poids lourds (document informel GRPE-59-20). Le Groupe de travail a pris note d'un certain nombre d'observations en faveur de l'initiative, mais aussi de la nécessité d'envisager des niveaux d'émission différents.

49. À la suite de ce débat, le Groupe de travail a décidé de créer un groupe informel sur les dispositifs antipollution non montés d'origine, qui serait placé sous la présidence de M. Barbé (Pays-Bas) et dont les activités concerneraient à la fois les systèmes de traitement aval et les filtres à particules diesel conçus pour être montés comme systèmes d'adaptation sur les véhicules utilitaires lourds et les engins mobiles non routiers. À cet égard, le Président du GRPE a fait part de son intention de demander l'accord du WP.29 à sa session de mars 2010. Il a invité les experts des Pays-Bas, d'EUROMOT et de l'OICA à établir, pour la prochaine session du GRPE, une proposition relative au mandat et au règlement intérieur du groupe informel. L'expert de l'AECC a proposé d'assurer les services de secrétariat du nouveau groupe informel.

XIII. Ordre du jour provisoire de la prochaine session

50. Le Groupe de travail a décidé que sa soixantième session, qui doit se tenir à Genève, au Palais des Nations, commencerait le lundi 7 juin 2010 à 10 heures, pour s'achever le vendredi 11 juin 2010 à 17 h 30, sous réserve de confirmation par le secrétariat (voir le document informel GRPE-60-01). Le calendrier et l'ordre du jour provisoire sont présentés ci-dessous.

A. Réunions informelles organisées à l'occasion de la session du GRPE proprement dite

1. Réunion informelle du groupe de travail des dispositifs antipollution non montés d'origine (REC)

Elle se tiendra le lundi 7 juin 2010, de 10 heures à 12 h 30. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion. Celle-ci se tiendra sans interprétation.

2. Réunion informelle du groupe de travail des véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE)
Elle se tiendra le lundi 7 juin 2010, de 14 h 30 à 16 heures. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion. Celle-ci se tiendra sans interprétation.
3. Réunion informelle du groupe de travail des véhicules utilitaires lourds électriques hybrides (HD-HEV)
Elle se tiendra le lundi 7 juin 2010, de 16 heures à 17 h 30. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion. Celle-ci se tiendra sans interprétation.
4. Réunion informelle du groupe de travail des véhicules fonctionnant au gaz (GFV)
Elle se tiendra le mardi 8 juin 2010, de 9 h 30 à 12 h 30. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion. Celle-ci se tiendra sans interprétation.
5. Réunion informelle du groupe de travail des climatiseurs mobiles
Elle se tiendra le mardi 8 juin 2010, de 14 h 30 à 17 h 30. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion.
6. Réunion informelle du sous-groupe WLTP chargé de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (WLTP-DHC)
Elle se tiendra le mercredi 9 juin 2010, de 9 h 30 à 12 h 30. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion.
7. Réunion informelle du sous-groupe WLTP chargé de la mise au point de la procédure d'essai harmonisée (WLTP-DTP)
Elle se tiendra le mercredi 9 juin 2010, de 14 h 30 à 16 heures. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion.
8. Réunion informelle du groupe de travail de la qualité des carburants (FQ)
Elle se tiendra le mercredi 9 juin 2010, de 16 heures à 17 h 30. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion.
9. Réunion informelle du groupe de travail des véhicules écocompatibles (EFV)
Elle se tiendra le vendredi 11 juin 2010, de 14 h 30 à 17 h 30. Son ordre du jour sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion. Celle-ci se tiendra sans interprétation.

B. Ordre du jour provisoire de la soixantième session du GRPE proprement dite

51. Elle se tiendra du jeudi 10 juin 2010, 9 h 30, au vendredi 11 juin 2010, 12 h 30.
 1. Moteurs des véhicules utilitaires lourds:
 - a) Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC);
 - b) Prescriptions mondiales harmonisées concernant les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (WWH-OBD);
 - c) Véhicules utilitaires lourds électriques hybrides (HD-HEV);

-
- d) Dispositifs antipollution non montés d'origine (REC);
 - e) Règlement n° 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression et à allumage commandé (gaz naturel ou GPL)).
2. Programme de mesure des particules (PMP).
 3. Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC).
 4. Tracteurs et engins mobiles non routiers (NRMM):
 - a) Règlement n° 120 (Moteurs à combustion interne destinés aux tracteurs).
 5. Moteurs destinés aux véhicules légers:
 - a) Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP);
 - b) Véhicules fonctionnant au gaz (GFV);
 - c) Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁);
 - d) Règlement n° 103 (Convertisseurs catalytiques de remplacement).
 6. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE).
 7. Véhicules écocompatibles (EFV).
 8. Qualité des carburants (FQ).
 9. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions.
 10. Élection du Bureau.
 11. Questions diverses.

Annexes

Annexe I

Liste des documents informels (GRPE-59-...) distribués sans cote officielle pendant la session

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée</i>
01-Rev.1	Secrétariat	-	E	Informal group meetings scheduled to be held in conjunction with the 59th GRPE session proper (including the room reservations)	a)
02	OICA	2 e)	E	Proposal for an emissions test procedure for heavy-duty hybrid electric vehicles (HEV)	a)
03	Royaume-Uni	3	E	Insertion into Regulation No. 49 of the particle number measurement procedure	a)
04	Royaume-Uni	3	E	Clarification to and update of Regulation No. 83 regarding the particle number measurement procedure	a)
05	OICA	3	E	Light duty diesel vehicle particle number Round Robin	a)
06	OICA	6 c)	E	OICA proposal for draft amendments to Regulation No. 83	c)
07	Inde/EFV	8	E	"Conclusion paper" of the 4th International Conference on Environmentally Friendly Vehicles (EFV Conference in New Delhi)	a)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée</i>
08	Japon	10	E	Establishment of methods for measuring exhaust emissions and fuel economy of plug-in hybrid vehicles	a)
09	EUROMOT	11 b)	E	Proposal for Regulation for retrofit aftertreatment systems for engines used in non-road mobile machinery and agricultural tractors with respect to the emission of pollutants	a)
10	Italie	6 f)	E	Proposal to amend Regulation No. 120	a)
11-Rev.1	Secrétaire	6 c)	E	Draft agenda for the GRPE expert meeting on Euro 5 requirements	a)
12	Royaume-Uni	3	E	Particle Measurement Programme (PMP): Heavy duty inter-laboratory correlation exercise - Final report	a)
13	CE	6 c)	E	Proposal of amendment to Regulation No. 103	c)
14	CE	6 a)	E	Test procedure for establishing vehicle emissions due to the use of mobile air-conditioning	a)
15	OICA	6 a)	E	Response to informal document No. GRPE-59-14	a)
16	Pologne	6 c)	E	Comments to the draft amendments to Regulations Nos. 83 and 49	a)
17	CE	4	E	Proposal for draft amendments to global technical regulation No. 2 (WMTC)	a)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée</i>
18	CE	6 c)	E	Proposal of amendment to Regulation No. 83 (consolidated version)	a)
19	Inde	8	E	Brief report to GRPE on the progress made by EFV informal group in its 5th meeting held in New Delhi on 25 November 2009	a)
20	Pays-Bas	11 b)	E	Proposal for a retrofit test procedure for particulate traps	a)
21	CE	2 d)	E	Proposal for draft amendments to ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2010/5 (Regulation No. 49)	b)
22	CE	6 c)	E	Proposal for draft amendments to ECE/TRANS/WP.29/2010/53 (Regulation No. 83)	b)
23	CE	6 d)	E	Proposal for draft amendments to ECE/TRANS/WP.29/2010/76/Corr.1 (Regulation No. 101)	b)
24	WLTP	6 a)	E	Summary of the 4th informal group meeting on WLTP	a)
25	FQ	9	E	Summary of the 5th meeting of the informal group on Fuel Quality	a)
26	OICA	6 c)	E	OICA stance on the EC proposals regarding the transposition of Euro 5 requirements into ECE Regulation No. 83	a)
27	Royaume-Uni	3	E	PMP Progress report	a)
28	IRU	2 e)	E	IRU "30-by-30" Resolution	a)

Examen de documents informels soumis à la cinquante-septième session du GRPE (renvoyant au point de l'ordre du jour correspondant de la présente session du GRPE)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Suite donnée</i>
02	Fédération de Russie	6 c)	E/R	Proposal for draft amendments to ECE Regulation No. 83	(c)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté et soumis au WP.29.
- c) Document dont l'examen doit être repris sur la base d'un document officiel.

Annexe II

Réunions informelles tenues à l'occasion de la cinquante-neuvième session du GRPE

1. Conformément aux décisions prises lors de la précédente session du GRPE, sept réunions informelles se sont tenues à l'occasion de la cinquante-neuvième session du GRPE.
2. La vingt-cinquième réunion informelle du groupe de travail du programme de mesure des particules (PMP) s'est tenue dans la matinée du 11 janvier 2010, sous la présidence de M. C. Parkin (Royaume-Uni). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 14 à 16).
3. La cinquième réunion informelle du groupe de travail des véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE) s'est tenue dans l'après-midi du 11 janvier 2010, sous la présidence de M. A. Perujo (CE-JRC). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 36 et 37).
4. Une réunion spéciale d'experts des prescriptions Euro 5 en matière d'émissions (niveaux Euro 5) s'est tenue le 12 janvier 2010 sous la présidence de M. A. Rijnders (Pays-Bas). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 10 et 11 et 28 à 33).
5. La cinquième réunion informelle du groupe de travail des véhicules de la qualité des carburants s'est tenue le 12 janvier 2010 (après-midi seulement), sous la présidence de M. B. Gauvin (France). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 41 à 43).
6. La deuxième réunion informelle du sous-groupe WLPT chargé de la mise au point du cycle de conduite harmonisée (DHC) (WLTP-DHC) s'est tenue le 13 janvier 2010 sous la coprésidence de M. H. Ishii (Japon) et de M. C. Mills (Royaume-Uni). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 23).
7. La quatrième réunion informelle du groupe de travail du cycle d'essai mondial harmonisé pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP) s'est tenue le 13 janvier 2010 (après-midi seulement), sous la présidence de M. B. Gauvin (France). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 21 à 25).
8. La sixième réunion informelle du groupe de travail des véhicules écocompatibles (EFV) s'est tenue le 15 janvier 2010 sous la présidence de M. S. Marathe (Inde). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 38 à 40).